



## RENDRE COMPTE DES CONFLITS ARMÉS : RÈGLES DE DIH RELATIVES À LA CONDUITE DES HOSTILITÉS

**Les règles du droit international relatives à la conduite des hostilités réglementent et limitent les méthodes et moyens de guerre que les parties à un conflit armé peuvent utiliser. Elles ont pour but d'établir un équilibre entre une action militaire légitime et l'objectif humanitaire consistant à atténuer les souffrances humaines, en particulier parmi la population civile.**

**Les parties à un conflit ONT l'OBLIGATION DE :**

- faire la distinction entre les combattants et les civils, ainsi qu'entre les objectifs militaires et les biens de caractère civil (**principe de distinction**)
- ne pas attaquer les personnes qui ne participent pas, ou plus, directement aux hostilités (les civils, les blessés, les malades, les naufragés, les combattants qui se sont rendus ou ceux qui ont été capturés)
- ne pas attaquer des biens de caractère civil
- ne pas employer d'armes frappant sans discrimination
- ne pas lancer d'attaques visant des objectifs militaires, lorsqu'on peut s'attendre à ce qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles ou des dommages aux biens de caractère civil, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire attendu (**principe de proportionnalité**)
- prendre toutes les **précautions** pratiquement possibles quant au choix des cibles et des moyens et méthodes d'attaque en vue d'éviter et, en tout cas, de réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil qui pourraient être causés incidemment (**principe de précaution**)
- ne pas employer certaines **armes causant des souffrances excessives, par exemple :**
  - les armes chimiques et biologiques, les balles explosives ou expansives, et les armes à fragments indétectables ou à laser aveuglant
- ne pas employer certaines méthodes de guerre, par exemple :
  - ordonner qu'il n'y ait pas de survivants
  - semer la terreur parmi la population civile
  - prendre des otages
  - affamer les civils ou détruire des biens indispensables à la survie de la population
  - lancer des représailles contre des personnes ou des biens protégés
  - recourir à la violence sexuelle
  - recruter ou utiliser des enfants dans un conflit armé
  - utiliser des boucliers humains